



Nos écoles, notre avenir

Document d'orientation

Adopté au congrès d'orientation 2006 de l'Association
des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Avril 2006



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

www.aefo.on.ca

Ce document est aussi disponible
sur notre site Web sous la rubrique
Notre actualité/Rapports.



Le contexte

L'année 2007 marquera le 25^e anniversaire de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et le 10^e anniversaire de la création des douze conseils scolaires de langue française en Ontario. Cette année sera sans doute ponctuée d'événements, de célébrations et de questionnements sur les progrès accomplis dans le système scolaire francophone en Ontario et au Canada.

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens entend participer de façon très active à ces différents événements.

En vue de s'y préparer, l'AEFO a consulté ses membres au cours de l'automne 2005.¹ Ce sont eux qui se retrouvent sur la ligne de front et qui ont à faire face aux difficultés et aux défis associés à l'éducation en milieu minoritaire. À titre de syndicat qui les représente, l'AEFO se doit de faire connaître leurs préoccupations, leurs besoins et leurs recommandations, dans le but d'améliorer l'éducation offerte aux francophones de l'Ontario.

Pour alimenter sa réflexion et définir une position qui tienne mieux compte du contexte dans lequel évolue le système d'éducation en Ontario, l'AEFO a également sollicité l'opinion de représentantes et de représentants de la communauté francophone de l'Ontario durant les mois d'octobre et novembre 2005.²

Les résultats de ces consultations ont servi à rédiger le Livre blanc *Nos écoles, notre avenir*. Rendu public en janvier 2006, ce document a fait l'objet de discussions et de réflexions au sein de groupes de membres de l'AEFO dans les écoles, et au sein des unités et des sections locales de l'Association.

Une nouvelle version du Livre blanc tenant compte des amendements aux propositions originales et des nouvelles propositions émanant des membres, des unités et des sections locales, a ensuite été soumise à un débat dans le cadre du Congrès d'orientation 2006 de l'AEFO, les 12, 13 et 14 mars 2006.

Le présent document et les recommandations qu'il contient ont été adoptés par le Congrès d'orientation 2006 de l'AEFO et guideront les actions de l'Association au cours des prochaines années.

¹ Voir méthodologie en annexe.

² Voir méthodologie en annexe.

Les résultats des consultations

Perspectives globales

Les consultations ont été révélatrices à plusieurs égards.

Elles permettent de constater qu'il y a une grande convergence dans les opinions exprimées par les membres de l'AEFO et par les participantes et les participants de la communauté.

D'une part, les deux groupes reconnaissent et affirment les éléments positifs du système. Dans la communauté, on mentionne maintes fois le grand engagement des enseignantes et des enseignants et leur importante contribution au développement de la communauté. Chez les enseignantes et les enseignants, on cite les histoires de réussite chez les élèves et dans les écoles; on rappelle la conviction et l'engagement de nombreux parents. « *Malgré les défis, je demeure fière (ou fier) d'enseigner dans une école de langue française en Ontario* » est une phrase qui résume la pensée de plusieurs.

Nonobstant les éléments positifs, les membres de l'AEFO et la communauté reconnaissent qu'il y a des défis importants à relever. En règle générale, les séances confirment le bien-fondé de tous les défis identifiés dans le document de consultation.

Les perspectives des membres et celles de la communauté par rapport au plus grand défi identifié sont analogues. Les membres trouvent qu'il existe un trop grand fossé entre la salle de classe et le conseil scolaire. Les participantes et les participants communautaires, pour leur part, trouvent qu'il existe un trop grand fossé entre la communauté locale et le conseil scolaire comme lieu de pouvoir décisionnel. L'isolement des diverses composantes du système scolaire (école, communauté et conseil scolaire) est le thème transversal qui ressort des consultations.

Les consultations permettent de rappeler une autre dimension très importante : l'Ontario est très vaste. Ce livre blanc présente les résultats synthétisés d'une consultation provinciale, mais les situations décrites varient grandement d'une région

de la province à l'autre, et souvent, d'un milieu à l'autre à l'intérieur d'une même région. Les défis liés à la francisation sont très différents entre Windsor et Ottawa, par exemple, et la situation des écoles locales d'un même conseil scolaire varie grandement selon que l'école se trouve dans un petit village ou dans une grande ville.

Perspectives spécifiques

La section qui suit reprend les défis énoncés dans le document de consultation et présente par la suite une synthèse des opinions des membres de l'AEFO, suivie d'une synthèse des opinions des représentantes et représentants communautaires par rapport à chacun de ces défis.

1. La méconnaissance et la reconnaissance de nos droits scolaires

Les données

En général, les francophones semblent mal comprendre l'étendue des droits scolaires qui leur sont conférés. Certains francophones sont ainsi parfois craintifs de faire valoir et de revendiquer ces droits. Ils ont l'impression de travailler en quelque sorte « contre la communauté anglophone », avec laquelle ils veulent continuer d'entretenir des liens cordiaux. Ils ont des amies et amis, des parents et parfois même une conjointe ou un conjoint de langue anglaise.

Pourtant, les différents arrêtés de la Cour suprême du Canada sur l'article 23 de la *Charte* reconnaissent le droit de la communauté francophone à l'instruction en français et à la réparation des injustices du passé. L'article 23 vise à remédier à l'érosion historique des groupes de langue officielle. La Cour affirme que, pour que l'article 23 puisse corriger les erreurs du passé, il faut lui donner une interprétation large et libérale. Il n'est pas possible pour les francophones en milieu minoritaire de bénéficier d'une éducation qui soit équitable et comparable à celle de la majorité sans procéder à un certain rattrapage.

Le défi

Comment les francophones peuvent-ils être plus disposés à faire valoir leurs droits et à les faire reconnaître auprès des instances gouvernementales?

Ce que les membres de l'AEFO ont dit

Les membres de l'AEFO se sont peu exprimés sur ce sujet comparativement à la communauté. Les quelques discussions parmi les membres sur ce thème concernaient les liens possibles entre l'article 23 et la qualité de l'éducation française livrée dans des situations difficiles. Par exemple, les membres demandaient dans certaines localités si l'article 23 pouvait être invoqué pour réduire les classes doubles et triples.

À plusieurs endroits, les membres de l'AEFO ont souligné l'importance de mieux informer les familles immigrantes sur leurs droits scolaires et sur l'existence même des écoles de langue française.

Ce que la communauté a dit

Les participantes et les participants communautaires, et les parents en particulier, se sont penchés plus longuement sur cette question. Si la consultation communautaire reflète fidèlement les perspectives de l'ensemble des parents, cette méconnaissance des droits conférés aux parents par l'article 23 est encore plus profonde que l'on aurait pu croire. Une majorité de parents ont affirmé qu'ils ont pris connaissance de l'article 23 pour la première fois en lisant le document de consultation!

Les gens savent, en général, qu'ils ont droit à une école de langue française, mais c'est à peu près tout. Dans plusieurs séances, on a mentionné que les parents des enfants inscrits actuellement dans les écoles françaises sont d'une génération qui n'a pas connu les luttes qui ont conduit à l'adoption de l'article 23 et qui ne connaît pas son contenu et ses incidences.

Plusieurs affirment qu'il est essentiel de connaître ses droits pour les exercer. Cela dit, trois tendances se sont dégagées en matière de connaissance des droits scolaires.

- Il est très important que les personnes nouvellement arrivées dans la province soient informées de leurs droits scolaires et des choix possibles qui en découlent. Cela concerne autant les nouveaux

arrivants du Québec et d'autres provinces que les nouveaux arrivants de l'extérieur du Canada, même si l'article 23 s'applique aux citoyennes et aux citoyens canadiens.

- Il existe un sentiment, qui semble généralisé, à l'effet que plusieurs jeunes parents ne veulent plus revendiquer leurs droits. Ils sont déjà très occupés par la vie quotidienne, vivent souvent dans des unions exogames ou ressentent le rejet de la majorité face au fait français en Ontario. « *Si on revendique trop, on risque de faire peur aux parents* » est une phrase qui a été répétée à maintes reprises.
- La revendication devient donc l'affaire du leadership, tant au niveau communautaire qu'au niveau des parents. Ce leadership est essoufflé en ce moment et il est souvent démoralisé en raison des coupures budgétaires dans les organismes.

2. Le recrutement et la rétention de la population scolaire

Les défis deux et trois ont été abordés simultanément lors des consultations.

Les données

Même en tenant compte de l'abolition de la 13^e année en 2003, le système de langue française perd quelque 300 élèves chaque année, si l'on compare les inscriptions d'une année à l'autre. Cette tendance est d'autant plus alarmante que la population scolaire potentielle âgée de 0 à 17 ans a augmenté de quelque 3 % entre 1996 et 2001, passant de 163 695 à 169 945. Parmi les enfants d'âge scolaire (5 à 18 ans), il est estimé que le système francophone recrute environ 65 % de la population scolaire potentielle.

En termes de rétention, il est estimé qu'entre 500 et 600 élèves des écoles élémentaires de langue française décident chaque année d'abandonner le système de langue française pour poursuivre leurs études secondaires dans des écoles de langue anglaise.

Le défi

Comment, parmi la clientèle potentielle, rejoindre un plus grand nombre de parents et les intéresser à choisir l'éducation en langue française pour leurs enfants? Le Plan d'action pour les

langues officielles du gouvernement fédéral propose comme cible d'attirer 80 % du potentiel d'élèves dans les écoles de langue française d'ici 2013. L'enjeu est donc de mettre en place une stratégie et des programmes qui vont permettre à la communauté francophone de l'Ontario d'atteindre cet objectif. De plus, la rétention de la population scolaire continuera d'être un enjeu de taille.

3. La francisation et l'appartenance culturelle

Il existe plusieurs défis et enjeux liés à la problématique de la francisation et de l'actualisation linguistique. Nous en avons identifié trois, soit :

- la francisation des enfants avant la rentrée scolaire;
- le maintien de l'identification culturelle et du sentiment d'appartenance des élèves à la communauté francophone;
- l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants d'expression

française à l'école de langue française et dans la communauté.

Les données

Le taux de transmission du français aux enfants de 0 à 17 ans se situait à 49 % en Ontario en 2001 pour l'ensemble des couples dont au moins un des partenaires est francophone. Ce taux varie grandement d'une région à l'autre de la province. Par exemple, il est de 97 % à Hawkesbury, 64 % à Sudbury, 32 % à Windsor, 29 % à Toronto et 28 % à Thunder Bay.

Une majorité de la population scolaire potentielle dans la province provient de foyers exogames. Ceci a un impact considérable sur l'utilisation du français à l'école.

Tel que démontré dans le tableau à la page 6, entre 45 et 66 % des élèves de 3^e et 6^e années inscrits dans des écoles de langue française du Sud de la province ne parlent pas français à la maison. Dans les régions du Moyen-Nord et de l'Est de la province, qui sont à plus forte prédominance francophone, ces pourcentages atteignent entre 20 et 28 %.

Effectifs scolaires dans les écoles des conseils scolaires de langue française (1998 à 2004)

Nom des conseils scolaires		1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
ADMINISTRATIONS SCOLAIRES	Dubreuilville	156	148	144	155	147	138
	Foleyet	33	33	25	21	13	15
	Gogama	54	51	48	40	44	32
	Ignace	15	14	20	23	23	27
CONSEILS PUBLICS	Nord-Est—56	1 117	1 092	1 040	1 060	1 205	1 212
	Grand Nord—57	2 733	2 482	2 520	2 577	2 570	2 604
	Centre-Sud-Ouest—58	5 796	5 939	6 114	6 315	6 449	6 419
	Est—59	9 702	10 120	10 326	10 011	10 460	10 418
CONSEILS CATHOLIQUES	Grandes Rivières—60 A	10 967	10 580	10 183	9 744	9 235	8 675
	Franco-Nord—60 B	4 184	4 041	3 971	3 888	3 795	3 629
	Nouvel-Ontario—61	9 596	9 493	9 007	8 610	8 289	7 678
	Aurores boréales—62	610	643	613	604	624	649
	Sud-Ouest—63	6 931	6 964	7 056	7 176	7 154	7 122
	Centre-Sud—64	11 294	11 552	11 680	11 871	11 917	11 897
	Est—65	14 516	14 488	14 224	14 063	13 610	12 956
	Centre-Est—66	16 160	16 182	16 283	16 597	16 731	16 590
Grand Total	93 864	93 822	93 254	92 755	92 266	90 061	

Note : Malheureusement, il a été impossible d'obtenir les données pour les administrations scolaires à Red Lake et à Hornepayne. Le nombre d'élèves dans ces deux écoles est restreint.

En 2006, il y a au total 392 écoles françaises en Ontario, dont 282 catholiques et 110 publiques.

L'élimination de la 13^e année en Ontario en 2003 explique une diminution de quelque 1 900 élèves entre 2002-2003 et 2003-2004. Il reste alors une perte nette de quelque 1 800 élèves entre les années 1998-1999 et 2003-2004, soit une moyenne d'environ 300 par année.

C'est donc dire qu'un bon nombre d'élèves arrivent à la maternelle sans connaître le français.

L'accès à des garderies de langue française et à la maternelle à temps complet devient ainsi un enjeu critique pour la communauté francophone. Or, la maternelle à temps complet n'est pas financée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les conseils scolaires doivent assumer ces coûts. L'AEFO estime que le ministère de l'Éducation devrait en assumer les coûts et reconnaître ainsi que l'acquisition de la langue avant la rentrée scolaire représente un enjeu majeur pour la communauté francophone, contrairement à ce qui est le cas dans les conseils scolaires de la majorité.

La francisation des élèves est un enjeu qui persiste tout au long de leur parcours scolaire. On évalue à quelque 30 000 le nombre d'élèves en Ontario susceptibles de ne pas maîtriser la langue française suffisamment pour assurer leur réussite scolaire, ce qui représente environ le tiers des élèves dans les écoles de langue française.

Pour surmonter les difficultés que rencontrent les élèves, les écoles doivent remplir une double fonction, soit celle du développement humain et scolaire de l'élève et celle du développement linguistique et culturel de la communauté.

L'intégration des communautés ethnoculturelles à l'intérieur du système d'éducation francophone représente aussi un défi de taille. Selon les données recueillies auprès de Citoyenneté et Immigration Canada, l'Ontario accueille présentement quelque 13 % de l'ensemble des immigrantes et des immigrants d'expression française du pays et environ 70 % des immigrantes et immigrants francophones qui s'installent à l'extérieur du Québec. La clientèle des personnes nouvellement arrivées et des communautés ethnoculturelles se retrouve en majorité dans certaines écoles situées dans les grands centres urbains de la province. Or, de l'aveu même du gouvernement de l'Ontario dans sa politique sur l'aménagement linguistique, il existe peu de services en français pour accueillir et informer les personnes nouvellement arrivées dans la province et les orienter vers le système d'éducation de langue française. Souvent, les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants d'expression française adoptent l'anglais comme langue d'usage une fois établis en Ontario.

Les défis

Les défis sur le plan de la francisation et de l'actualisation linguistique des élèves des conseils scolaires francophones sont multiples et complexes et se définissent ainsi.

Pourcentage des élèves parlant une langue autre que le français à la maison en 2002-2003

		% DES ÉLÈVES DE 3 ^e ANNÉE NE PARLANT PAS FRANÇAIS À LA MAISON	% DES ÉLÈVES DE 6 ^e ANNÉE NE PARLANT PAS FRANÇAIS À LA MAISON	MOYENNE DES DEUX GROUPES
CONSEILS PUBLICS	Nord-Est—56	20 %	20 %	20 %
	Grand Nord—57	20 %	35 %	28 %
	Centre-Sud-Ouest—58	41 %	49 %	45 %
	Est—59	33 %	29 %	31 %
CONSEILS CATHOLIQUES	Grandes Rivières—60 A	27 %	30 %	29 %
	Franco-Nord—60 B	29 %	38 %	34 %
	Nouvel-Ontario—61	31 %	39 %	35 %
	Aurores boréales—62	37 %	46 %	42 %
	Sud-Ouest—63	62 %	70 %	66 %
	Centre-Sud—64	41 %	49 %	45 %
	Est—65	20 %	19 %	20 %
	Centre-Es—66	30 %	26%	28 %

Quelles mesures doivent être mises en place pour assurer plus facilement l'intégration linguistique des élèves dans les premières années et tout au long du parcours scolaire? Le nombre élevé d'enfants qui proviennent de familles exogames rend nécessaire la mise en place de mécanismes permettant aux enfants d'être exposés au français le plus rapidement possible. Il faut être également conscient du double défi pour les enseignantes et les enseignants d'assurer un soutien aux enfants qui ont des difficultés sur le plan de l'acquisition de la langue, tout en ne pénalisant pas ceux qui maîtrisent déjà la langue. Ce défi en entraîne un deuxième, celui de s'assurer que les élèves puissent parler et écrire un français d'un calibre élevé.

Comment travailler davantage à la construction identitaire des élèves des écoles de langue française? L'enjeu est de s'assurer que les jeunes s'identifient à la francophonie et partagent les valeurs culturelles et universelles des communautés francophones d'ici et d'ailleurs.

Comment mieux rejoindre et recruter les personnes nouvellement arrivées et les intégrer dans les écoles de langue française de la province? La francophonie ontarienne se diversifie profondément. Il faudra beaucoup plus de ressources et de formation pour adapter les écoles à cette nouvelle réalité et ainsi respecter les besoins et les aspirations de toutes et de tous.

Ce que les membres de l'AEFO ont dit
Les membres sont très préoccupés par ces deux défis. Ils estiment aussi que les défis se posent différemment selon la population scolaire à cause des grands écarts entre les élèves en ce qui concerne leur connaissance de la langue. De façon générale, les membres identifient deux types d'élèves : les élèves issus de foyers francophones et qui parlent le français à leur arrivée à l'école, et les élèves issus de foyers anglicisés qui n'ont à peu près aucune connaissance de la langue à leur arrivée à l'école.

Les élèves issus de foyers francophones

En l'absence de classes distinctes pour les élèves qui parlent le français et ceux qui ne le parlent pas à leur arrivée à l'école, les enseignantes et les enseignants déplorent que les élèves issus de foyers francophones soient

soumis à la répétition de concepts rudimentaires qu'ils maîtrisent déjà, ce qui peut entraîner une perte d'intérêt pour l'école. On affirme aussi que dans certaines écoles de langue française, les élèves qui ont tendance à parler français sont tellement minoritaires qu'ils se font harceler par les autres élèves, ce qui a pour conséquence de les pousser à parler anglais eux aussi.

Par ailleurs, on note que la construction identitaire demeure un défi permanent, même chez les élèves issus de foyers francophones, car langue et culture ne vont pas automatiquement de pair. Les membres de l'AEFO se font dire qu'ils sont les modèles francophones pour ces enfants, mais ils déplorent le fait d'avoir si peu de ressources à leur disposition pour transmettre la fierté de la langue et de la culture aux élèves.

Plusieurs élèves issus de foyers francophones ont des difficultés en français, ce qui est normal lorsque les médias et l'environnement social sont fortement anglicisés. C'est pourquoi il faut des outils supplémentaires pour renforcer la francophonie chez tous les élèves, y compris ceux issus des foyers francophones.

L'autre constat est la grande diversité dans la population scolaire. La communauté francophone de l'Ontario n'est plus aussi homogène qu'il y a une génération. Il est difficile de construire le sens d'appartenance à une communauté qui est en évolution si rapide.

Les membres de l'AEFO sentent que le leadership provincial en matière de francophonie va en s'atténuant. On craint la dilution de la force communautaire francophone. Dans plusieurs régions, les membres partagent leur perception à l'effet que l'assimilation se poursuit et que les défis sont toujours aussi grands. On affirme souvent que l'école ne peut pas tout faire seule. Plusieurs sentent que la communauté francophone locale n'appuie pas assez les efforts de l'école face à la francophonie. On souhaiterait plus d'affirmation et de promotion de la réalité francophone de l'Ontario et plus d'engagement de la communauté.

Les élèves issus des foyers anglicisés

Les perspectives des membres face à cette population scolaire se résument dans l'énoncé : *qualité versus quantité*.

On veut augmenter les nombres, certes,

mais à quel prix? On remet en question la pratique de certains comités d'admission qui acceptent parfois des enfants de langue anglaise qui ne sont pas des ayants droit selon l'article 23. L'ajout de quelques-uns de ces enfants dans une classe contribue à l'anglicisation des autres élèves. Dans plusieurs cas par contre, on ne parle plus de quelques enfants anglicisés dans une salle de classe; c'est plutôt la majorité des enfants dans certaines classes qui sont anglicisés.

Un grand constat émerge face à ce défi : le système élargit la population scolaire sans élargir la programmation en conséquence et sans développer les appuis connexes qui sont nécessaires pour répondre aux besoins de ces élèves. Le fardeau retombe alors sur le personnel dans les salles de classe, qui se voit obligé de faire de *l'enseignement à deux vitesses*. Cela ne répond aux besoins d'aucun des deux groupes.

On déplore le fait que le système scolaire ne fournisse pas de ressources supplémentaires adéquates pour pouvoir intégrer correctement les enfants anglicisés dans les classes françaises. Selon de nombreux membres, le temps est venu de revoir tout le concept des classes d'accueil, car il n'y a pas de continuité dans le système et on mélange trop les conversants et les non-conversants. On note que les enfants qui parlent français se font parfois harceler et subissent beaucoup de pression des enfants qui ne parlent pas le français.

Un nombre important de membres affirment que le temps est venu de penser à la création d'un genre de système d'immersion pour francophones. Vu les nombres en question, il faudra revoir toute cette question d'admission des élèves très anglicisés sur une base systémique. En plus des ressources disponibles dans la salle de classe, il faudra aussi revoir la formation offerte aux enseignantes et aux enseignants. Ces derniers ne sont pas formés en enseignement du français, alors que le français est de fait une langue seconde pour ces élèves anglicisés.

Par conséquent, de la perspective des membres, le recrutement d'une nouvelle population scolaire plus fortement anglicisée doit être accompagné d'une augmentation importante de ressources pédagogiques adaptées pour assurer une intégration de ces enfants à l'école de langue française. Le développement d'un sens d'appartenance

culturelle et la construction identitaire se font de façon fort différente chez ce groupe.

Les membres croient qu'il faudra revoir l'ensemble du curriculum de l'école de langue française en fonction des besoins des deux types d'élèves. L'ajout de la dimension francophone exige du temps à l'horaire. Il faut concevoir un curriculum intégré pour l'école de langue française et non seulement calquer le curriculum provincial de langue anglaise en y ajoutant une dimension francophone. Cela touche aussi à la notion de droits conférés par l'article 23 et à la question suivante : qui décide du curriculum dans les écoles de la minorité linguistique?

Selon les membres, il est nécessaire de mettre en place une stratégie de communication auprès des parents, qui leur explique les exigences découlant du choix de l'école de langue française pour leurs enfants.

Enfin, les membres ont mentionné à de nombreuses reprises l'importance de la mise en place de garderies de langue française pour mieux préparer les enfants à l'école de langue française.

Ce que la communauté a dit

Les opinions communautaires face à ces défis sont semblables à celles des membres de l'AEFO. La communauté a analysé ces défis sous l'angle de l'impact communautaire plutôt que sous l'angle pédagogique.

Adopter la cible de 80 % de la population scolaire potentielle implique dans les faits qu'il faut recruter des enfants de plus en plus anglicisés. Un nombre important de personnes consultées se demandent pourquoi la communauté devrait faire un tel choix.

Dans certaines régions de la province, les gens partagent la perception à l'effet qu'une grande majorité des enfants en maternelle ne parlent que l'anglais en arrivant à l'école, même si un des parents ou les deux sont d'origine francophone. Dans ces régions, on se dit surpris du fait que les français *conversants*, comme on les appelle, ne transmettent pas la langue à leurs enfants.

Dans certaines régions de la province, le terme *ayant droit* a pris un sens nouveau : dans l'esprit de plusieurs, il s'agit des élèves anglophones que l'on admet à l'école de langue française. Des gens très informés et qui élèvent leurs enfants en français ont été

surpris d'apprendre qu'ils étaient, eux aussi, des ayants droit sous l'article 23.

Le document de consultation mentionnait la perte d'élèves entre le niveau élémentaire et le niveau secondaire. Une majorité des séances communautaires ont par surcroît identifié une perte importante d'élèves entre la maternelle ou le jardin d'enfants et la première année. Plusieurs séances suggèrent qu'il faut ajouter à ce défi l'importance de l'accès à des garderies en langue française pour mieux préparer les élèves à l'école de langue française. Un nombre important de parents suggèrent d'en faire un droit. Cette dimension a aussi été mentionnée par les membres de l'AEFO.

Malgré ces défis, il semble important pour plusieurs personnes de continuer à rejoindre et à recruter la population scolaire potentielle des écoles de langue française. Plusieurs facteurs soutiennent ce point de vue, mais le plus important est le potentiel d'une plus grande force francophone dans tous les secteurs : économie, santé, culture, etc. Cette force politique est directement reliée au nombre et à la proportion démographique des francophones dans la province. Le poids démographique relatif des francophones ne saurait baisser d'une génération à l'autre sans avoir éventuellement des conséquences néfastes en termes politiques

En contre-argument, les gens qui appuient la notion de *qualité versus quantité* posent une question de fond : l'école doit-elle répondre aux intérêts de l'enfant d'abord ou aux intérêts de la collectivité?

En résumé, cinq thèmes importants sont soulignés, tant par les membres de l'AEFO que par les membres de la communauté, face à ces deux défis.

- L'école ne peut pas tout faire seule pour maintenir et améliorer le français chez les jeunes et développer leur sens identitaire comme francophones. Les communautés doivent participer et veulent participer à cet effort collectif; les membres de l'AEFO veulent travailler avec leur communauté à cette fin.
- Dans les écoles, la dimension culturelle doit être aussi présente que la dimension linguistique. Il existe une grande préoccupation à cet égard dans plusieurs régions. Les gens déplorent la

diminution de la présence d'artistes francophones de l'Ontario dans les écoles et ils souhaitent une augmentation significative des liens culturels entre l'école et la communauté.

- La primauté de la construction identitaire de l'élève est affirmée à maintes reprises. Il y a de grandes variations régionales à cet effet. Dans certaines régions de la province, les communautés et les jeunes eux-mêmes s'identifient encore comme Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens; ce terme incarne un attachement profond au passé et des aspirations remplies d'espoir pour l'avenir. Dans d'autres régions, cette homogénéité est complètement éclatée et l'école est devenue un des acteurs principaux dans la création d'un nouveau projet de société francophone qui inclut des gens d'origines et d'aspirations multiples. Le fardeau de l'intégration des nouveaux arrivants, qu'ils soient d'ailleurs au Canada ou de l'extérieur du pays, retombe souvent sur l'école et sur l'enseignante et l'enseignant dans la salle de classe.
- Les communautés immigrantes affirment leur désir de participer pleinement à la francophonie ontarienne et leur volonté de travailler à la construction de ce projet de société francophone.
- Les communautés immigrantes affirment fortement que les écoles de langue française n'ont pas assez de personnel issu de leurs communautés. Ainsi, les enfants n'ont pas de modèles adultes à qui s'identifier. Cette situation nuit au sentiment d'appartenance culturelle chez ces enfants. Ce manque de personnel ne concerne pas uniquement les enseignantes et les enseignants, mais bien l'ensemble du personnel d'une école.

4. Les besoins en ressources humaines, matérielles et financières

Les données

En ce qui a trait aux ressources humaines, le personnel des écoles est confronté à des conditions de travail difficiles avec un accroissement de la charge de travail et des attentes souvent irréalistes. Il faut tenir compte du « facteur francophone » dans la

tâche de l'enseignante et de l'enseignant et fournir des ressources qui sont indispensables à un enseignement de qualité en milieu minoritaire. La Cour suprême a été claire à ce sujet en affirmant que *les écoles de la minorité jouent un rôle utile à la fois comme centres culturels et comme établissements d'enseignement.*

Les données recueillies semblent également indiquer le besoin urgent d'avoir plus de ressources pour les services spécialisés. Alors qu'on compte 10 % d'élèves en difficulté dans les écoles de langue anglaise, ce pourcentage est de 12 % dans les écoles de langue française.

Dans plusieurs régions de la province, il faut signaler le caractère inadéquat des infrastructures. Le maintien de petites écoles occasionne aussi des coûts supplémentaires.

Le défi

Comment faire respecter de façon concrète les exigences de l'article 23 de la Charte et des jugements de la Cour suprême dans le financement du système scolaire?

Ce que les membres de l'AEFO ont dit

Du côté des membres de l'AEFO, le manque d'outils est l'élément qui revient le plus souvent en lien avec ce défi. On mentionne en particulier le manque d'outils liés à la dimension culturelle et à la francisation des enfants, tel que vu plus haut. Plusieurs membres suggèrent la création de postes spécialisés pouvant appuyer les enseignantes et les enseignants dans ce travail.

Sur un autre plan, plusieurs séances ont abordé la problématique de la dimension linguistique de la technologie. « *Le visage de la technologie est anglais* » est une phrase qui est revenue à maintes reprises. Plusieurs membres se voient obligés d'effectuer des traductions ou des adaptations dans ce domaine. Avec tous ses attraits pour les jeunes, la technologie devient un autre facteur d'assimilation.

Quoique moins intimement lié à un manque de ressources financières, un autre défi a été noté par certains membres dans le système catholique, soit le fait que les enseignantes et les enseignants doivent parfois assumer

seuls la transmission de la foi et des pratiques catholiques.

Ce que la communauté a dit

La communauté a exprimé peu de commentaires à ce sujet, outre une affirmation générale à l'effet qu'« *il faut plus de ressources* ». Certaines personnes qui œuvrent en périphérie du système scolaire (aide à l'enfance, enfance en difficulté d'apprentissage, alphabétisation) mentionnent le besoin de ressources dans des domaines très précis qu'ils connaissent davantage.

Un constat se dégage : les gens sont préoccupés, mais se sentent peu interpellés par cet enjeu; à leurs yeux, cela semble être l'affaire des conseils scolaires. Ce constat est lié au premier enjeu. En général, les gens dans la communauté ne voient pas clairement que l'obtention des ressources nécessaires fait aussi partie de la revendication de la mise en œuvre de leurs droits sous l'article 23.

5. Un modèle de gestion à repenser

Les données

Les conseils scolaires de langue française ont vu le jour en 1997, soit au moment où le ministère de l'Éducation de l'Ontario redéfinissait les territoires des conseils scolaires de la majorité anglophone. Les conseils scolaires de langue française de l'Ontario desservent des écoles sur de vastes territoires dont la superficie moyenne est de 34 000 km.³

Cette réalité engendre de nombreuses difficultés, dont un moins grand sentiment d'appartenance des parents aux conseils scolaires et une participation déficiente de la part de la communauté à la gestion scolaire.

Force est également de constater qu'il existe une rivalité entre les différents conseils scolaires. Cette rivalité est perçue par certaines personnes comme étant le fruit d'une « saine concurrence », mais pour d'autres, elle représente une source de division entre les francophones et donc d'affaiblissement de la communauté, alors qu'il y aurait beaucoup plus d'avantages, estime-t-on, à travailler tous ensemble.

³ Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français — Rapport présenté à l'honorable Gerard Kennedy, ministre de l'Éducation de l'Ontario. — Mars 2004. — P. 4.

Le défi

Le modèle de gestion qui a servi à définir les conseils scolaires de langue française en Ontario permet-il de répondre adéquatement aux besoins et aux aspirations de la communauté francophone, des parents, des élèves et du personnel?

Ce que les membres de l'AEFO ont dit

Cette question a soulevé plusieurs commentaires lors des séances. Quatre éléments importants ressortent.

- On déplore l'énorme concurrence à laquelle se livrent les conseils scolaires, que ce soit pour le recrutement des élèves, la mise en place de programmes et d'activités culturelles ou la formation du personnel. Par contre, quelques membres consultés croient que la rivalité entre les conseils scolaires est une bonne chose car elle permettrait d'augmenter les ressources disponibles dans les écoles.
- Les membres ont souvent exprimé le souhait qu'il n'y ait qu'un seul système scolaire de langue française.
- Tout en reconnaissant les droits garantis par l'article 93 de la Constitution, plusieurs membres consultés souhaitent la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance des écoles de langue française, différent de celui qui gouverne les écoles de langue anglaise. Ils veulent un modèle de gouvernance qui répond mieux aux besoins de la communauté francophone. Au minimum, tous les membres veulent une plus grande collaboration entre les conseils scolaires publics et catholiques de langue française.
- On remet en question l'immensité des territoires géographiques des conseils scolaires.

Les membres partagent des faits qui les choquent à l'égard de ces éléments. En voici quelques exemples.

- *Il faut envoyer le message à nos conseils scolaires que si deux personnes travaillent en orthophonie sur un même territoire, une du côté public, l'autre du côté catholique, on devrait partager ces ressources; à l'heure actuelle, une personne fait le tour du territoire pour les écoles publiques et ensuite une autre personne fait le tour du même territoire pour*

les écoles catholiques. On gaspille du temps et de l'argent en déplacements, plutôt que d'offrir les services.

- *On dédouble les services; nous aboutissons avec de petites écoles secondaires qui ne peuvent, ni l'une ni l'autre, offrir assez de programmes pour attirer les élèves, qui vont donc dans des écoles secondaires anglaises.*
- *Est-ce le modèle de gestion ou les gestionnaires qui sont le problème?*
- *Je ne retournerais pas à l'ancien modèle, mais on partageait plus entre francophones avant la création des conseils scolaires de langue française.*
- *Pour notre formation, on doit se déplacer loin pour rejoindre des enseignantes et des enseignants de notre système, plutôt que de participer à une séance sur le même sujet avec les enseignantes et les enseignants de l'autre système de langue française dans notre village.*
- *On s'arrache les élèves déjà inscrits dans une école de langue française plutôt que de travailler ensemble en respectant les droits de nos communautés et de recruter les élèves potentiels francophones inscrits en immersion ou dans le système de langue anglaise.*
- *Les territoires sont tellement grands qu'il est difficile de développer un sens d'appartenance à notre conseil.*
- *Les grands territoires mènent à des situations difficiles; c'est le conseil à 900 kilomètres de chez nous qui décide quand allumer le chauffage dans l'école!*
- *Dans notre région, le conseil catholique a perdu environ 1 500 élèves et le conseil public a grandi d'à peu près le même nombre. Sommes-nous en train de déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul et à quel coût en ressources humaines et financières?*
- *Sur le plan des services, nous sommes oubliés par notre conseil.*

Plusieurs idées ressortent pour solutionner ces problématiques.

Au strict minimum, les membres veulent voir cesser la compétition entre les conseils scolaires publics et catholiques de langue française. Selon eux, l'éducation des élèves et le développement des communautés posent déjà assez de défis en milieu minoritaire sans qu'il faille ajouter à cela une rivalité entre les plus grosses institutions de langue française dans la province.

On exprime un éventail d'opinions en ce qui touche la gouvernance des systèmes scolaires. Dans les grandes lignes, trois types de modèles de gouvernance ressortent des discussions.

- Certains membres affirment qu'il est essentiel de respecter les droits acquis des francophones catholiques et qu'il faut donc maintenir deux systèmes distincts, tout en augmentant la collaboration entre les systèmes.
- Certains membres prônent la mise en place d'un seul système scolaire de langue française selon le modèle des commissions scolaires linguistiques du Québec.
- Certains membres préfèrent un modèle selon lequel un conseil scolaire de langue française sur un territoire donné gère une section catholique et une section publique de langue française, ou encore des écoles publiques et des écoles catholiques de langue française.

Dans tous les cas, on recherche un système où le lieu décisionnel est beaucoup plus près de l'école.

Ce que la communauté a dit

Le modèle de gestion a fait l'objet d'échanges parfois cordiaux, parfois musclés, selon les régions. C'est évidemment une question très complexe.

Trois grands thèmes ressortent des consultations.

- Les grands territoires des conseils scolaires sont problématiques.
- On souhaite une meilleure collaboration entre les conseils scolaires.
- On souhaite une meilleure collaboration entre les conseils scolaires et la communauté.

Un grand consensus émerge : la très grande majorité des personnes consultées affirment que les immenses territoires des conseils scolaires de langue française sont problématiques à plusieurs points de vue. Le sens d'appartenance à leur conseil scolaire est réduit. Rares étaient les gens qui pouvaient nommer leur conseillère ou conseiller scolaire, à titre d'exemple.

Les distances rendent difficile, voire impossible, la participation en personne aux réunions du conseil scolaire. Certaines personnes exprimaient le sentiment qu'elles se sentent punies par le fait que leur conseil doit remplir les écoles dans une ville lointaine avant de pouvoir en ouvrir une dans leur localité rurale où il existe un besoin.

Toutes les personnes ayant participé aux discussions conduisant à l'établissement des grands conseils scolaires ont affirmé que le modèle actuel n'est pas ce que la communauté avait demandé en 1995 et 1996. « *On est pris avec* » est une phrase qui a été entendue à plusieurs reprises.⁴

Les gens consultés reconnaissent que les territoires sont grands également pour les conseils scolaires de la majorité (quoique moins grands que ceux des conseils de langue française), mais ils croient que les effets sont plus nocifs pour la minorité francophone. La cohésion communautaire et la participation aux processus de gestion des écoles sont réduites par l'éloignement des lieux décisionnels.

On souhaiterait un système de gestion avec des plus petits conseils scolaires où les lieux d'autorité seraient plus rapprochés des communautés locales.

La question de l'existence des conseils publics et des conseils catholiques de langue française a été soulevée à plusieurs rencontres.

Certaines personnes croient que l'existence des deux systèmes affaiblit la francophonie en raison de la compétition évidente entre les systèmes. Ces personnes préféreraient qu'un seul système scolaire de langue française soit en place, à l'instar des commissions scolaires linguistiques du Québec.

D'autres personnes parlent plutôt de la reconnaissance des droits constitutionnels conférés par l'article 93 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* et l'article 23 de la *Charte* et de l'importance d'un appui mutuel et respectueux du choix des parents francophones.

On exprime très souvent le souhait d'une meilleure collaboration entre les systèmes catholiques et publics de langue française. Certaines communautés ont été très ex-

⁴ Voir à cet égard le document *Réaction de l'AEFO au rapport intérimaire du Groupe d'étude sur la réduction du nombre des conseils scolaires en Ontario*, octobre 1995. L'AEFO proposait que les conseils puissent mettre sur pied des projets de collaboration et de partage de services d'une part et que le nombre éventuel de conseils établis soit à la mesure des besoins de la communauté francophone.

plicités à ce sujet. « *La concurrence entre les conseils scolaires nuit à la francophonie de notre communauté* » est une phrase qui a été entendue à plusieurs reprises.

Plusieurs régions plus petites mentionnent comment leurs deux écoles secondaires sont affaiblies, car ni l'une ni l'autre ne peut offrir une gamme de cours suffisamment large pour attirer les élèves francophones. On souhaiterait vivement une plus grande collaboration à cet égard.

Des séances de deux heures chacune ne permettent pas de trouver les solutions à des situations aussi complexes.

Par contre, il est clair que de nombreuses personnes souhaitent revoir les fondements des systèmes scolaires. Ici aussi, une gamme d'opinions semblables à celles des membres de l'AEFO ont été exprimées concernant la gouvernance de l'éducation française dans la province. Des commentaires positifs appuyaient l'expression d'opinions telles que : « *Pourrait-on avoir un modèle optimal qui respecte les droits constitutionnels de chacun, qui favorise le partage de ressources contribuant au renforcement de la francophonie et qui respecte la diversité des populations scolaires (régionales, ethnoculturelles, etc.)?* »

En dernier lieu, un nombre important de personnes affirment que l'école et la communauté sont trop éloignées l'une de l'autre en ce moment. Elles affirment que l'école est un élément pivot, sinon l'élément central, du développement de la francophonie en Ontario et elles reconnaissent les mandats multiples des écoles de langue française. Elles veulent donc que l'école de langue française joue le rôle d'épanouissement culturel que lui attribue la Cour suprême dans ses jugements. « *Cela va au-delà de l'accès au gymnase en soirée* », affirment plusieurs. On souhaite plutôt un lien plus étroit entre les intervenants culturels, économiques et sociaux des communautés et l'école. Un grand nombre de personnes reconnaissent que cela exigera des ressources supplémentaires, car elles sont conscientes du fait que les enseignantes et les enseignants sont déjà surchargés.

L'espace professionnel des enseignantes et des enseignants

La consultation a permis de poser la question suivante aux enseignantes et aux enseignants.

Comme enseignante ou enseignant, comment définissez-vous votre espace professionnel aujourd'hui? Comment aimeriez-vous définir votre espace professionnel dans cinq ans? Que faut-il améliorer pour favoriser la réalisation de la vision de l'école de langue française?

Un sentiment d'épuisement et d'essoufflement est palpable chez la grande majorité des membres consultés. Cette situation est reflétée dans les commentaires typiques suivants.

- *Il est important que l'administration fasse savoir aux enseignantes et aux enseignants qu'elle les comprend, qu'elle les appuie.*
- *Le conseil se lance sur n'importe quel projet qui semble intéressant et nous l'impose; puis, quelque chose de nouveau arrive et on nous le lance à nouveau; on n'a pas le temps de s'y faire; on ne garde rien assez longtemps; on n'a pas le temps de le comprendre ou de le mettre en œuvre.*
- *On est toujours en train de réinventer la roue; on manque de ressources.*
- *On n'a plus nos neuf journées pédagogiques; ça aidait, on pouvait recevoir de la formation, se ressourcer, échanger entre nous.*
- *Nous sommes trop régimentés (Ordre, OQRE, Conseil, évaluation, etc.).*
- *Je me sens moins libre aujourd'hui, après 26 ans en enseignement; je dois faire toutes sortes de choses, mais on me fait peu confiance en tant que professionnelle.*
- *Les bulletins, le portfolio, toutes les évaluations, c'est trop. Chaque enseignante et enseignant devrait avoir une ou un secrétaire et une technicienne ou un technicien pour lui faciliter la tâche!!!*
- *Le gouvernement Harris a eu un impact négatif sur notre image; nous nous sentons démotivés. Il y a certains changements et des belles choses, mais il y a eu beaucoup de dommage, donc ça va prendre du temps.*
- *J'aimerais que mon environnement soit plus respectueux de moi et que je ne sois pas seulement un messenger des directives gouvernementales.*
- *Malgré tout, nous faisons un bon travail. Mes élèves sont bien préparés pour le post-secondaire et plusieurs reviennent me le dire.*

Les recommandations

Recommandation 1

L'espace professionnel des enseignantes et des enseignants

Tout le personnel dans les écoles de langue française joue un rôle important dans le développement de l'enfant, de l'école et de la communauté.

Les membres de l'AEFO affirment que plusieurs pratiques et politiques imposées par la province et les conseils scolaires depuis une dizaine d'années ont créé un environnement réglementé à outrance dans lequel les enseignantes et les enseignants se voient ravalés au rang de simples exécutants.⁵ C'est une situation inacceptable pour les membres. Ce que les membres recherchent est un pouvoir pédagogique ou une autorité professionnelle en ce qui touche les choix à faire dans la salle de classe et dans l'école.

L'AEFO croit que les conséquences de ces pratiques sont nocives pour les francophones en raison de leur situation minoritaire dans la province et pourraient porter atteinte aux droits conférés par l'article 23 à la communauté francophone de l'Ontario.

Recommandation 1 : Que l'AEFO développe et fasse la promotion de modèles et d'approches permettant aux enseignantes et aux enseignants de reprendre leur espace professionnel, dans le contexte spécifique des écoles de langue française.

Recommandation 2

Redéfinition de la tâche des membres de l'AEFO

Les consultations ont permis de confirmer l'évolution dramatique vécue par la communauté francophone de l'Ontario depuis une quinzaine d'années. Que ce soit le constat concernant le degré d'anglicisation des élèves dans certaines régions, l'importance démographique des immigrantes et des immigrants d'expression française dans d'autres régions, ou encore l'attrition de la population francophone dans le Nord, il est clair que la communauté se transforme.

Il est souvent dit que l'école est au cœur du développement communautaire.

Avec un peu de recul, il est possible maintenant de constater à quel point les tâches du personnel des écoles de langue française ont évolué au cours des années. Cette évolution s'est faite un pas à la fois, d'une façon morcelée et sans architecture globale qui tenait compte de l'impact total de ces ajouts ponctuels.

Recommandation 2 : Que l'AEFO intervienne auprès des autorités pour revoir, mettre à jour, redéfinir et cibler la tâche de ses membres oeuvrant dans les écoles de langue française en Ontario, et qu'à l'avenir la redéfinition de la tâche soit insérée dans le processus de négociation collective.

⁵ Par exemple : portfolios, tests standardisés, bulletins informatisés, PEI, etc.

Recommandation 3

La formation des enseignantes et des enseignants

Les témoignages des parents et des membres de l'AEFO permettent de constater les écarts importants dans les capacités linguistiques des élèves dans les écoles de langue française. Dans certaines régions de la province, la majorité des enfants inscrits dans les classes d'entrée à l'école sont de langue d'usage anglaise, même si un ou les deux parents sont des ayants droit sous l'article 23.

Les enseignantes et les enseignants ne sont pas adéquatement préparés pour travailler dans de tels milieux. Dans les faits, ces enfants sont dans des programmes FL2 (Français langue seconde) au sein des écoles de langue française. Le but est de leur permettre éventuellement de participer aux programmes FL1 (Français langue première). Or, la formation initiale et la formation continue dans ce domaine sont axées sur les programmes FL1.

Recommandation 3 : Que l'AEFO intervienne auprès des autorités concernées afin que la formation initiale et en cours d'emploi des enseignantes et des enseignants tienne mieux compte de la diversité linguistique, culturelle et régionale des élèves inscrits dans les écoles de langue française.

Recommandation 4

Modèle de livraison du perfectionnement professionnel

Plusieurs membres ont affirmé que le modèle actuel de livraison du perfectionnement professionnel est insatisfaisant à plusieurs égards. Ils veulent être partie prenante dans les décisions concernant le format, le contenu, l'accessibilité et la livraison de ce perfectionnement. Plusieurs ont l'impression que le modèle actuel sert à répondre aux besoins perçus par le système (Ministère et conseils) et non aux besoins réels de la salle de classe.

Recommandation 4 : Que l'AEFO élabore et fasse la promotion de modèles de perfectionnement professionnel qui tiennent compte de la pertinence de ce perfectionnement du point de vue de ses membres et de l'impact sur leurs conditions de travail. De plus, que l'AEFO revendique de la formation en régions plutôt que dans les grands centres.

Recommandation 5

Des rassemblements de membres

Les membres ont besoin de ressourcement. Voilà un des grands constats qui émergent des consultations.

Les membres sortent d'une ère difficile qui a commencé au milieu des années 1990. Ils ont connu des redressements budgétaires parmi les plus imposants dans l'histoire de la province en même temps que des fusions, des amalgamations, des restructurations, des bulletins informatisés, des changements démographiques, des transformations linguistiques et culturelles dans la communauté, ainsi de suite. Une fatigue collective se fait sentir.

Recommandation 5 : Que l'AEFO crée des rassemblements offrant à ses membres des occasions de valoriser leur rôle, de favoriser le réseautage, de partager des expertises et de renforcer leur sens d'appartenance à l'AEFO et à la communauté francophone de l'Ontario.

Recommandation 6

La promotion de l'école de langue française auprès des parents

Les parents francophones en Ontario doivent connaître leurs droits scolaires pour les exercer. L'AEFO reconnaît l'excellent travail réalisé par les organismes de parents francophones à cet égard, dont Parents partenaires en éducation. Les consultations ont permis de constater que les compressions budgétaires des années 1990 ont aussi réduit la capacité de ces organismes à rejoindre adéquatement tous les parents francophones de la province pour qu'ils comprennent mieux leurs droits linguistiques. L'AEFO croit que les parents bien informés sont les mieux placés pour sensibiliser d'autres parents.

Recommandation 6 : Que l'AEFO approche l'organisme Parents partenaires en éducation et tout autre intervenant pour déterminer leur intérêt à développer un partenariat afin de mettre en œuvre une campagne pluriannuelle de promotion de l'école de langue française et de sensibilisation des parents francophones à leurs droits scolaires.

Recommandation 7

L'affirmation positive du fait français dans la province

L'appui de la majorité linguistique est un élément important influençant l'avenir de l'école de langue française en Ontario. Sous l'impulsion du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral, il y a une prise de conscience grandissante de l'impact important des valeurs de la dualité linguistique canadienne sur le développement des communautés en milieu minoritaire.

Plusieurs parents et membres de la communauté ont souligné l'importance de faire valoir, auprès de la majorité, la contribution importante de l'école de langue française au développement de la province dans son ensemble. Ils soutiennent qu'une telle affirmation positive du fait français dans la province contribuerait à la fierté des francophones partout dans la province.

L'AEFO ne peut mener seule une telle initiative.

Recommandation 7 : Que l'AEFO travaille à créer un consortium d'intervenants ayant pour but de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation soutenue auprès de la majorité linguistique en vue d'une affirmation positive du fait français en Ontario.

Recommandation 8

La participation des partenaires communautaires au projet éducatif francophone en Ontario

La communauté francophone connaît un essor important depuis plusieurs années. Les intervenants francophones s'organisent et se structurent pour mettre en œuvre de nombreuses initiatives dans plusieurs domaines dont la santé, l'économie, la justice, l'immigration et l'appui aux groupes défavorisés.

Les consultations communautaires ont permis de constater un effet inattendu de cette évolution : certains secteurs se sentent moins interpellés par les enjeux liés au système scolaire de langue française dans la province et concentrent leurs efforts sur leurs propres défis.

Les participantes et les participants communautaires ont réaffirmé à maintes reprises que l'école de langue française demeure la fondation sur laquelle repose tout le développement de la communauté. Nombreux ont été les gens qui affirmaient avec conviction que l'accès aux garderies françaises devrait devenir un droit, tout comme l'accès aux écoles de langue française.

Les gens ont aussi beaucoup apprécié l'occasion créée par l'AEFO, durant les consultations, de permettre à des personnes de tous les secteurs d'échanger ensemble concernant l'éducation de langue française. Plusieurs ont noté qu'ils sont habitués maintenant à travailler uniquement dans leur secteur, en silo, et qu'ils sont isolés des autres secteurs.

De nombreuses personnes ont suggéré que l'AEFO trouve des façons de poursuivre ces échanges de temps à autre.

Recommandation 8 : Que l'AEFO crée un mécanisme provincial et des mécanismes régionaux permettant aux divers partenaires communautaires de participer à des forums d'échange concernant les enjeux liés au système d'éducation de langue française en Ontario.

Recommandations 9 et 10

Faciliter l'embauche de personnel issu des communautés ethnoculturelles

En ce moment, quelque 1 000 immigrantes et immigrants d'expression française choisissent annuellement l'Ontario comme province d'établissement. Ce nombre va augmenter sensiblement au cours des prochaines années en raison du travail réalisé, depuis 2002, par le *Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada - Communautés francophones en situation minoritaire*.

Certaines régions connaissent déjà une forte immigration et les impacts de celle-ci se font sentir dans les écoles de langue française. À titre d'exemple, en 2001, 25 % des enfants francophones âgés de 0 à 14 ans dans la Ville d'Ottawa étaient de minorités visibles. Cela représente quelque 5 000 enfants.

Il est reconnu que les enfants des immigrantes et des immigrants bénéficient à plusieurs égards de la présence de personnel issu des communautés immigrantes. Des analyses récentes affirment le

besoin d'augmenter le nombre d'employées et d'employés scolaires issus des communautés ethnoculturelles dans certaines villes et régions de la province.

Cet enjeu est complexe et interpelle plusieurs intervenants dont le ministère de l'Éducation, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les communautés de souche et les communautés immigrantes elles-mêmes, ainsi que l'AEFO.

Recommandation 9 : Que l'AEFO, en partenariat avec des conseils scolaires, initie des démarches auprès des représentantes et des représentants des communautés immigrantes d'expression française afin de mieux connaître le vécu des enfants de ces communautés dans les écoles et la société et d'explorer des façons de mieux intégrer ces enfants dans les écoles de langue française.

Recommandation 10 : Que l'AEFO agisse comme catalyseur auprès des conseils scolaires, de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du ministère de l'Éducation en vue de la mise en place de mesures concernant l'embauche du personnel pour refléter les besoins des communautés ethnoculturelles dans les écoles de langue française.

Recommandations 11 et 12

L'avenir de l'éducation de langue française en Ontario

Le système d'éducation de langue française fait face à de nombreux défis, dont les suivants :

- des changements démographiques importants qui transforment la nature même de la communauté;
- une méconnaissance des droits scolaires de la part des parents;
- l'arrivée en nombre important d'une génération anglicisée dans le système scolaire;
- un niveau de financement qui ne permet pas à l'école de langue française de remplir pleinement ses fonctions sur le plan de l'apprentissage des élèves et sur le plan de l'épanouissement culturel des élèves et de la collectivité.

La création des conseils scolaires en 1997 marque une étape importante dans l'évolution de la communauté francophone en Ontario. Malgré les progrès accomplis et les efforts déployés par de nombreuses personnes depuis cette date, il est de plus en plus évident que le système actuel ne répond pas adéquatement aux besoins et aux aspirations des francophones de l'Ontario.

Les consultations ont permis de constater que le système comporte même des failles importantes qui risquent éventuellement de porter atteinte à l'épanouissement de la communauté francophone en Ontario. Parmi ces failles, on note la distance entre les lieux décisionnels, l'école et la communauté et la compétition entre les conseils scolaires catholiques et publics de langue française, qui est souvent perçue comme étant nuisible à la communauté dans son ensemble.

Recommandation 11 : Que l'AEFO réalise une étude identifiant les éléments de collaboration possible entre les conseils scolaires catholiques et publics de langue française. Ces éléments doivent comprendre, entre autres :

- le partage des ressources humaines et financières;
- le partage de la formation offerte au personnel;
- le partage des infrastructures;
- le partage des services spécialisés.

Recommandation 12 : Que l'AEFO, de concert avec les intervenants communautaires et scolaires, revendique auprès du gouvernement provincial l'établissement d'une commission d'étude sur l'avenir de l'éducation de langue française en Ontario.

Recommandation 13

Recommandation 13 : Que l'AEFO travaille avec les collèges communautaires francophones, les organismes regroupant les employeurs et le ministère de l'Éducation de l'Ontario afin d'assurer la promotion et le déploiement d'effectifs qui prépareraient les jeunes francophones à pratiquer des métiers selon les besoins communautaires.

Recommandation 14

Recommandation 14 : Que l'AEFO revendique auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de la documentation pertinente à notre réalité comme francophones et non seulement des traductions de l'anglais.

Recommandation 15

Recommandation 15 : Que l'AEFO encourage la création de garderies francophones pour la petite enfance.



Annexe : la méthodologie des consultations

La méthodologie suivante a été développée pour la tenue des consultations.

L'AEFO a retenu les services d'une firme qui a préparé un document de consultation de huit pages, présentant le contexte juridique et politique et les défis majeurs en matière d'éducation de langue française dans la province. Ce document de consultation a été développé à partir d'un premier document qui explicitait les sources des énoncés du document de consultation. Le document sur les fondements était disponible sur le site Web de l'AEFO.

Six (6) questions ont été élaborées pour encadrer la discussion lors des séances. Chaque séance de consultation était d'une durée variant entre deux et trois heures.

Le même processus d'animation a été utilisé auprès des membres de l'AEFO et de la communauté. Le processus prévoyait la libre expression des opinions sans la recherche d'un consensus. L'objectif visé était de cueillir des données qualitatives et non des données quantitatives.

La consultation des membres de l'AEFO

Douze (12) séances de consultation ont eu lieu en octobre 2005. Le tableau ci-dessous présente les régions, les dates et le nombre de participantes et de participants par région.

Une invitation générale était lancée aux membres de chaque région. Les séances avaient lieu entre 15 h 30 et 19 h 00. Elles ont été tenues entre le 3 octobre et le 27 octobre 2005. L'animation et la prise de notes à chaque séance étaient assurées par des employées ou employés de l'AEFO provinciale. Au total, deux cent cinquante (250) membres ont participé aux séances, soit une moyenne de vingt (20) personnes par séance.

Séances de consultation auprès des membres de l'AEFO

RÉGION	DATE (2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET DE PARTICIPANTS
Ottawa	3 octobre	17
North Bay	12 octobre	24
Casselman	12 octobre	28
Timmins	13 octobre	16
Mississauga	17 octobre	12
Longlac	18 octobre	9
Barrie	18 octobre	12
Sudbury	19 octobre	48
Cornwall	20 octobre	13
Windsor	24 octobre	26
London	25 octobre	14
Welland	27 octobre	31
Total		250

La consultation des membres de la communauté

L'élaboration de la méthodologie pour la consultation communautaire a été confiée à une firme externe qui assurait l'animation et la préparation des rapports de chaque séance.

Au niveau méthodologique, la firme a assuré une représentativité régionale qui reflétait le poids démographique des francophones de chaque région.

Dix (10) séances ont été organisées à travers la province en octobre et novembre 2005 (voir tableau ci-dessous).

La firme a jugé que le taux de participation des communautés ethnoculturelles à ces séances ne reflétait pas leur nombre dans les communautés francophones. Elle a donc organisé, à Ottawa, une séance supplémentaire uniquement à l'intention des communautés immigrantes d'expression française.

Plutôt que de lancer une invitation générale, la firme a choisi de tenir ces rencontres sur invitation seulement pour s'assurer que les participantes et les participants soient les plus représentatifs possible des différents secteurs de la communauté.

La firme a utilisé le répertoire publié par l'Office des affaires francophones de l'Ontario pour sélectionner les organismes invités. Ce répertoire se trouve sur le site Internet de l'OAF et présente les coordonnées de tous les organismes répartis dans les différentes localités de la province, et ce, en fonction des grands secteurs suivants :

1. agriculture;
2. arts, culture et artisanat;
3. garderies;
4. groupements — aînés;
5. groupements — femmes;
6. groupements — hommes;
7. groupements — jeunes;
8. institutions financières;
9. institutions religieuses;
10. organismes provinciaux;
11. organismes sociaux, culturels et communautaires;
12. santé et bien-être;
13. sports, loisirs et tourisme.

La firme a également invité les présidences des conseils d'école des deux systèmes de conseils scolaires de langue française dans les localités où avaient lieu les rencontres.

Nombre de participantes et de participants par localité et par catégorie

LOCALITÉS	CATÉGORIE DE PARTICIPANTES ET DE PARTICIPANTS			TOTAL DES PARTICIPANTES/ PARTICIPANTS
	ORGANISMES	CONSEILS D'ÉCOLES CATHOLIQUES	CONSEILS D'ÉCOLES PUBLIQUES	
Timmins	8	13	1	22
Sudbury	14	6	3	23
Welland	16	1	5	22
Mississauga	5	3	1	9
Hawkesbury	3	0	0	3
Ottawa-Ouest	4	5	0	9
Ottawa-Centre	18	9	4	31
Cornwall	10	2	0	12
Windsor	6	5	1	12
Toronto	17	2	4	23
Communautés ethnoculturelles	11	0	0	11
Rencontre provinciale	18	6	4	28
Total	130 (63,4 %)	52 (25,4 %)	23 (11,2 %)	205 (100 %)

Le processus d'invitation était le suivant.

- Un appel téléphonique était placé auprès de l'organisme pour communiquer la date de la séance et vérifier l'intérêt d'y participer.
- Lorsque les gens exprimaient un intérêt, le document de consultation leur était posté avec une lettre couverture donnant les détails de la rencontre.
- Un rappel téléphonique était fait pour confirmer la participation quelques jours avant la rencontre.

Au total, la firme a communiqué avec sept cent trente-sept (737) organismes et conseils d'école dans la province.

Deux cent trente-six (236) organismes et conseils d'école ont confirmé leur participation, soit 32 % des gens invités. Au total, cent soixante-dix-sept (177) personnes ont participé aux onze (11) séances régionales, soit une moyenne de seize (16) personnes par séance. Il y avait cent douze (112) personnes représentant les organismes, quarante-six (46) personnes membres des conseils d'écoles catholiques et dix-neuf (19) personnes membres des conseils d'écoles publiques. La très grande majorité de ces personnes assumait le poste de présidence de leur organisme ou siégeaient au conseil d'administration.

La méthodologie prévoyait aussi la tenue d'une rencontre provinciale à laquelle étaient invités des gens qui avaient participé à une rencontre régionale. La composition de la représentation à la rencontre provinciale reflétait aussi les proportions démographiques des francophones dans la province. Vingt-huit (28) personnes ont participé à la rencontre provinciale, tenue le 10 décembre 2005 à Ottawa, de 9 h à 15 h. La rencontre a permis d'approfondir considérablement la réflexion concernant les défis identifiés et les recommandations.

Limites et défis rencontrés au niveau de la méthodologie pour la consultation communautaire

1. Le répertoire utilisé avait été constitué en 2003 et certaines coordonnées d'organismes n'étaient plus valides. De plus, il n'était pas possible de joindre les organismes créés depuis 2003, qui n'apparaissaient pas dans le répertoire de l'OAF.

2. Il a parfois été très difficile de joindre les présidentes et présidents des conseils d'école. Il fallait passer par le secrétariat des écoles qui a souvent fourni les coordonnées des personnes à la présidence. Dans certains cas, les directions d'école ont indiqué qu'en vertu d'une directive émise par leur conseil scolaire, elles ne pouvaient pas acheminer l'invitation à leur présidence du conseil d'école; ces directions nous ont demandé de communiquer avec le conseil scolaire. Vu les échéanciers serrés, il n'a pas été possible pour la firme de communiquer avec les conseils scolaires pour relancer les invitations. L'AEFO avait envoyé une lettre aux directions générales des conseils scolaires le 18 octobre 2005, expliquant la démarche.
3. La séance à Hawkesbury a eu un faible taux de participation malgré la confirmation d'une douzaine de personnes. La rencontre a eu lieu au centre culturel qui avait déménagé dans ses nouveaux locaux quelques mois auparavant. Plusieurs personnes ont confirmé le lendemain qu'elles s'étaient rendues à l'ancienne adresse.
4. Un nombre important de représentantes et de représentants d'organismes communautaires, estimaient être déjà trop occupés dans leur secteur d'activité pour se préoccuper des questions qui touchent l'éducation. Plusieurs ont dit également que la question de l'éducation est une chose réglée pour eux avec la mise en place des conseils scolaires de langue française.
5. Enfin, environ vingt-cinq pour cent (25 %) des gens qui avaient confirmé leur présence ne se sont pas présentés. La firme a communiqué avec une vingtaine de ces personnes après les consultations afin de connaître les raisons de leur absence. La très grande majorité de ces personnes ont évoqué des empêchements de dernière minute, ou un manque de communication au sein de leur propre organisme.



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

681, chemin Belfast
Ottawa, ON
K1G 0Z4
Tél. : (613) 244-2336, 1-800-267-4217
Télééc. : (613) 563-7718, 1-888-609-7718